



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PLAN FRANCE RELANCE

Nevers, le 3/03/2021

A la rencontre des bénéficiaires du plan de relance

### Un soutien financier aux collectivités dans la mise en place de solutions numériques pour le commerce de proximité

Didier Josso, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre, a rencontré ce mercredi 3 mars à Cosne-Cours-sur-Loire, en présence de Cédric Aymonier, directeur territorial de la Banque des Territoires, les élus de la communauté de communes Cœur de Loire et de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire qui mettent en œuvre, avec le soutien du plan de relance, des solutions numériques et de dynamisation du commerce.

La communauté de communes Cœur de Loire, signataire d'une convention Action cœur de ville, a ainsi mis en place une plateforme de marché local « Achetezencoeurdeloire » permettant aux commerçants, artisans, prestataires de service du territoire de disposer d'une vitrine en ligne et d'animer une e-boutique. Ce projet a été soutenu à hauteur de 20 000 € par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance.

La Banque des Territoires accompagne également la commune de Cosne-Cours-sur-Loire avec le financement d'une mission de conseils pour expertiser la résilience du commerce à la crise actuelle et d'un diagnostic d'urbanisme commercial.

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, salue les initiatives de ces collectivités qui contribuent à soutenir l'offre de services aux populations en milieu rural et l'économie locale en complément des mesures d'urgence mises en œuvre par l'État. Il souligne que « *la transition numérique est une dimension essentielle du plan de relance. Outre la priorité donnée à la transformation numérique des collectivités, des entreprises - de toutes tailles et de tout secteur d'activité - et de l'État pour renforcer la résilience collective et la compétitivité de notre économie, le plan de relance a également pour objectif de développer les pratiques et de lutter contre la fracture numérique avec le recrutement de médiateurs numériques ou encore le développement de démarches administratives simples et sécurisées pour permettre à chacun de tirer parti des opportunités du numérique* ».

Sylvain Cointat, président de la communauté de communes Cœur de Loire, rappelle son attachement à valoriser les entreprises locales et à soutenir le commerce de proximité. Il se félicite des premiers résultats enregistrés par la plateforme de marché local « Achetezencoeurdeloire ». « *Lancée officiellement en septembre 2020 avec le soutien financier de la Banque des Territoires et du programme européen Leader Bourgogne nivernaise, cette vitrine et plateforme de e-commerce compte aujourd'hui plus de 100 adhérents dont 60 acceptent le chèque local et propose plus de 1 500 produits. 10 500 visiteurs uniques ont été enregistrés et 27 000 € de chèques cadeaux locaux ont été générés à ce jour (40 % de retour)* ». Sylvain Cointat salue l'implication des entreprises du territoire dans ce dispositif qui répond à l'évolution des pratiques de consommation des habitants ainsi que la mobilisation de Marie Delauche, responsable du Pôle Attractivité, et de Virginie Robin, chargée de l'animation de la plateforme, à la communauté de communes.

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a placé la dynamique commerçante et le soutien au commerce de proximité au centre du programme Action cœur de ville. Daniel Gillonnier, maire, souligne « *les fondamentaux qui ont guidé son action : le dialogue régulier et continu avec l'Association des Commerçants et des Artisans*

Bureau de la communication  
et de la représentation de l'État

Tél : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11

[pref-communication@nievre.gouv.fr](mailto:pref-communication@nievre.gouv.fr)

[www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - Facebook @Préfet-de-la-Nièvre - Twitter @Prefet58

40 rue de la préfecture  
58026 NEVERS Cedex

*Cosnois, le soutien opérationnel aux commerçants pour traverser la crise actuelle avec la livraison clé en main, pendant le deuxième confinement, d'une campagne de communication numérique "Vitrines Vivantes" ainsi que l'achat par la Ville de chèques-cadeaux "AchetezenCoeurdeLoire" pour ses agents, soit près 9 400 € en faveur du commerce local et le lancement le 3 février, d'une mission d'analyse des impacts de la crise sanitaire pour définir la stratégie de développement commerciale de la commune avec le soutien de la Banque des Territoires ».*

Le plan d'action de la commune pour résorber la vacance commerciale et la tertiairisation du cœur de ville s'appuie par ailleurs sur l'acquisition de la Galerie de la Loire avec pour objectif de favoriser l'installation de nouvelles activités et sa participation à une société foncière départementale, avec le soutien de la Banque des Territoires, de Nièvre Aménagement, en partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, dont la vocation sera de réhabiliter et de commercialiser des immeubles stratégiques du circuit commerçant. Un diagnostic d'urbanisme commercial est en cours en lien avec les propriétaires concernés. Enfin, la ville accueillera, les 23 et 24 avril, avec le soutien de la Banque des Territoires, du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et de la communauté de communes Cœur de Loire, le marathon de la création « Mon centre-ville a un incroyable commerce » dont l'objectif est d'accélérer l'installation de nouveaux commerces et de nouvelles formes de consommation dans le centre-ville.

### La transition numérique au cœur de la relance

Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer la concrétisation du volet cohésion sociale et territoriale du plan de relance dans la Nièvre, et plus particulièrement les mesures pour accompagner la transition numérique des collectivités mais aussi des TPE-PME comme les commerces. Le plan de relance mobilise 1 Md€ pour accompagner les transitions numériques. Les TPE-PME peuvent être accompagnées sur 2 volets, des accompagnements-actions et formations-sensibilisations pour des usages numériques, mais aussi dans le secteur industriel via une aide à l'investissement dans le cadre du programme Industrie du futur. La transformation numérique de l'État et des territoires est accrue par des dispositifs soutenant la continuité pédagogique dans l'éducation, la dématérialisation des démarches administratives... Les collectivités bénéficient également d'un accompagnement spécifique avec un plan de 88 M€. Enfin, 4 000 conseillers numériques seront déployés dans les territoires pour accompagner l'apprentissage aux usages des citoyens, en lien avec le réseau des France Services.

### A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés  
[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - Twitter @BanqueDesTerr

### Les « mercredis de la relance »

Le préfet a souhaité faire connaître les bénéficiaires et les projets soutenus par le plan de relance ainsi que les dispositifs du plan dans le cadre des « mercredis de la relance » organisés tous les 15 jours.

Le plan « France Relance », feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, se déploie, depuis sa présentation par le Gouvernement le 3 septembre 2020, dans tous les territoires et propose des mesures concrètes, à destination de tous, particuliers, entreprises, commerçants, artisans, collectivités et administrations.

Après le soutien au secteur industriel, à l'insertion professionnelle des jeunes, à la transition écologique et au développement du numérique, les prochaines semaines seront l'occasion de montrer à nouveau que le plan de relance propose des mesures concrètes, à destination de tous, particuliers, entreprises, commerçants, artisans, collectivités et administrations, et dans tous les territoires. Le plan de relance donne à chacun les moyens de transformer la société.

Pour être accompagné dans la constitution d'un dossier et pour toute question sur le plan de relance dans la Nièvre, une adresse dédiée : [pref-francerelance@nievre.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@nievre.gouv.fr)

Plus d'informations sur le site des services de l'État dans le département : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)



## DOSSIER DE PRESSE

<b>Transition numérique - Les mesures destinées aux collectivités</b>	<b>p. 3</b>
pour soutenir l'économie de proximité et la numérisation des commerces	p. 3
pour développer le numérique dans les collectivités	p. 4
pour accélérer l'appropriation des nouveaux usages et services numériques - Conseillers numériques France Services	p. 5
<b>Aides France Num pour la transformation numérique des TPE-PME</b>	<b>p. 6</b>

## TRANSITION NUMÉRIQUE - LES MESURES DESTINÉES AUX COLLECTIVITÉS

### Pour soutenir le commerce de proximité

Ces mesures sont administrées par la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires qui accompagne les collectivités territoriales pour soutenir le commerce de proximité durement impacté par la crise sanitaire et accélérer la digitalisation des activités commerciales pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et des usagers. Elle investit également dans la transformation du commerce de centre-ville avec la mise en place d'un dispositif innovant visant à accompagner les formats commerciaux émergents, faciliter la restructuration de l'appareil commercial et permettre le développement de solutions innovantes.

### Soutien à l'activité commerciale

#### 1. Cofinancement d'un poste de manager de commerce

Subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80 % du coût du poste), soit 40 000 € sur deux ans pour la création d'un nouveau poste de manager de commerce créé entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021 pour les bénéficiaires des programmes Action Cœur de ville (ACV) et Petites villes de demain (PVD) et entre le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2021 pour les villes de 3 500 à 150 000 habitants, pour animer et fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de la relance de l'activité commerciale en centre-ville.

#### 2. Cartographie du contexte commercial des villes ACV/PVD - Diagnostic « Shop'in »

Financement d'une mission courte de diagnostic « post crise » du tissu commercial du centre-ville pour :

- dresser le panorama de la résilience commerciale théorique du centre-ville et donc d'un niveau de risque à anticiper ;
- observer objectivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités présentes dans les centres-villes par typologies d'activités ;
- apporter des conseils pour permettre de prioriser efficacement la politique de relance et les investissements.

!\ Cette mesure, valable jusqu'au 30 juin 2021, n'est pas éligible aux communes hors programmes ACV et PVD.

## Soutien à la digitalisation du commerce

### 1. Accompagnement à la digitalisation des commerces

Offre d'ingénierie portant sur la qualification des besoins, l'identification de leviers d'action, la mise en place des solutions numériques et la mise en œuvre d'actions assurant leur pérennisation comprenant :

- des interventions de consultants experts sur site financées à 100 % par la Banque des Territoires pour les programmes ACV et PVD
- le cofinancement de mission d'ingénierie dans la limite de 50 % du montant TTC de l'étude pour l'ensemble des villes

Mesure valable jusqu'au 30 juin 2021 pour les bénéficiaires des programmes ACV et PVD et jusqu'au 31 octobre 2021 pour les autres villes.

### 2. Cofinancement d'une solution numérique Commerce

Subvention plafonnée à 20 000 € TTC pour la mise en place d'un nouveau service dédié au commerce et à l'attractivité du cœur de ville ou du développement ou d'une évolution d'un service existant entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021 pour les bénéficiaires des programmes ACV et PVD et entre le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2021 pour les autres villes.

Sont concernées les solutions numériques telles que les plateformes locales de e-commerce, les solutions de click&collect / de drive / de consignes connectées / de prise de rendez-vous, les solutions de fidélité et de gestion digitale de chèques cadeaux, les vitrines numériques et cartographies interactives, les applications de villes et les outils d'analyse de flux piétons.

## Transformation du commerce de proximité - Structuration de 100 foncières de redynamisation

La Banque des Territoires accompagne les collectivités dans la mise en place d'opérations de restructuration immobilière des commerces et la création de locaux d'activités

- par un soutien en ingénierie préalable à la structuration d'une foncière de redynamisation ;
- par des prises de participations en fonds propres et quasi-fonds propres dans les foncières de redynamisation (création de SEM et filiales de SEM, structuration / développement de SEM et filiales de SEM existantes) ;
- par le renforcement en fonds propres et quasi-fonds propres de SEM et filiales de SEM intégrant une activité de foncière de redynamisation.

Plus d'informations : [banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce](https://banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce)

Pour solliciter les aides de la Banque des Territoires : [relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr](mailto:relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr)

## Pour développer le numérique dans les collectivités

Le numérique est un outil pour améliorer les services publics locaux, en les rendant plus simples, plus accessibles, plus personnalisés et pour faciliter l'action des collectivités. Pour soutenir cette transformation numérique, l'État consacre une enveloppe de 88 M€ jusque 2022 dont l'utilisation a été discutée avec les élus.

Un fonds de 88 M€ permet de soutenir le développement d'outils numériques utiles pour l'action quotidienne des collectivités territoriales, tout en favorisant la formation au numérique des agents des collectivités qui seront chargés d'utiliser ces outils.

Trois grands types de projets pourront être financés, avec une prise en charge pouvant aller à 100 % :

- à partir des besoins formulés par les collectivités, l'État financera la conception, le déploiement ou le passage à l'échelle d'outils numériques utiles au plus grand nombre. Par exemple : un outil de signalement de routes endommagées, un outil de contrôle technique du logement, un outil pour organiser un conseil municipal en ligne...

- l'État financera aussi l'amélioration de la qualité de la dématérialisation de certains services numériques et leur modernisation. Par exemple : la mise en accessibilité d'un site pour des personnes souffrant de handicap, l'utilisation de France Connect, le développement de portails d'open data...
- les collectivités pourront soumettre un projet numérique et recevoir des aides à l'ingénierie ou encore à la formation des agents pour la bonne mise en œuvre de ce projet.

Une attention particulière sera portée aux communes les moins avancées en matière de numérique.

Un volet pour renforcer la cybersécurité est également disponible avec pour objectifs d'élever substantiellement le niveau de sécurité numérique des services publics et de générer un effet de levier et assurer un investissement durable dans la cybersécurité. Le dispositif est actuellement en phase expérimentale afin de définir les prestations et les modalités pratiques d'accompagnement. L'objectif est une phase opérationnelle à l'été.

Plus d'informations : [france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites](https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites)

Contact : [contactincubateur@anct.gouv.fr](mailto:contactincubateur@anct.gouv.fr)

### **Pour accélérer l'appropriation des nouveaux usages et services numériques - Conseillers numériques France Services**

Le plan de relance consacre un investissement exceptionnel pour accélérer l'appropriation par tous les Français des nouveaux usages et services numériques parce qu'il est aujourd'hui essentiel de savoir utiliser les outils numériques pour accéder à ses droits, télétravailler, suivre la scolarité de ses enfants, échanger avec des proches, se cultiver et se divertir... Or, 13 millions de Français sont mal à l'aise avec les nouveaux usages et les nouveaux outils numériques.

250 M€ sont mobilisés au plan national – 8 M€ en Bourgogne-Franche-Comté, pour agir aux côtés des collectivités territoriales en faveur de l'appropriation du numérique par tous. L'objectif est simple : pour mieux former, il faut plus de professionnels, des structures équipées et plus nombreuses partout sur le territoire et des outils pour les aidants. Le plan qui se décline en trois axes :

- 4 000 conseillers numériques France Services vont être recrutés, formés et déployés sur le terrain. Ils proposeront des ateliers d'initiation au numérique : échanger avec ses proches, protéger ses données, faire son CV, acheter ou vendre un objet sur internet, faire des démarches en ligne... L'État financera la formation et l'activité pendant deux ans.
- la conception et le déploiement de kits d'inclusion numérique, attractifs et accessibles qui seront mis à disposition dans les bibliothèques, centres sociaux, mairies, tiers-lieux, associations caritatives...
- la généralisation du service public numérique « Aidants connect » qui facilite et sécurise l'intervention d'un aidant (secrétaires de mairie, travailleurs sociaux...) pour réaliser une démarche administrative en ligne pour le compte d'un usager non familiarisé avec les outils numériques. Des modules de formation au numérique pour les aidants seront aussi prochainement proposés.

Plus d'informations : [conseiller-numerique.gouv.fr](https://conseiller-numerique.gouv.fr)

Contact : [societe.numerique@anct.gouv.fr](mailto:societe.numerique@anct.gouv.fr)

## AIDES FRANCE NUM POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE-PME

L'initiative France Num contribue au développement économique des TPE-PME grâce à l'augmentation de l'utilisation du numérique en réponse à leurs besoins (fidéliser leurs clients, gagner du temps, se faire connaître, vendre à distance...).

Cette initiative se concrétise notamment par un site internet [francenum.gouv.fr](http://francenum.gouv.fr) qui permet :

- d'obtenir une recommandation personnalisée,
- de consulter des témoignages et des retours d'expérience d'entrepreneurs qui ont intégré le numérique dans leur activité, ce qui leur a permis de développer leur chiffre d'affaires,
- de sélectionner des ressources pratiques pour comprendre les enjeux ou mettre en œuvre des outils numériques,
- d'être alerté sur l'actualité des dispositifs nationaux et régionaux dédiés à la transformation numérique,
- de trouver un expert numérique,
- de parcourir les offres de financement dédiées à la transformation numérique.

Plusieurs dispositifs sont proposés dans le cadre du plan de relance :

- des diagnostics numériques gratuits suivis d'un plan d'action pour les TPE-PME du secteur du commerce et de l'artisanat réalisés par les chambres de métiers et d'artisanat (CMA) et les chambres de commerce et d'industrie (CCI).
- une subvention de 500 € pour les microentreprises (moins de 11 salariés) fermées administrativement pendant le 2<sup>e</sup> confinement ou qui sont des hôtels à faire valoir sur l'achat d'une prestation d'accompagnement à la transformation numérique ou sur l'achat d'une solution notamment pour vendre ou communiquer à distance avec ses clients et pour promouvoir son activité sur internet. Le téléservice pour déposer une demande d'aide a ouvert le 28 janvier 2021.
- des formations-actions animées par des experts, au sein desquelles chaque parcours répondra à un besoin concret et vous permettra d'expérimenter un usage ou une solution numérique ; jusqu'à 300 € TTC financés par entreprise. Les premières formations-actions seront proposées à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2021 au terme de l'appel à projets lancé du 19 janvier au 15 février 2021 pour sélectionner les opérateurs.
- une campagne « grand public » de sensibilisation à l'intérêt de la transformation d'une entreprise à l'aide du numérique. Cette campagne « Connecte ta boîte » répondra aux principales interrogations : comment faire ? Quels changements engager ? Comment être sûr que ces investissements auront de véritables effets ? Diffusion TV à partir du 15 février 2021.

Autres dispositifs France Num :

- une formation en ligne (de type MOOC) : « Ma TPE a rendez-vous avec le numérique » à suivre à son propre rythme. La première session a eu lieu du 25 janvier au 24 février 2021. Trois autres suivront.
- des prêts France Num (garantis par l'État et la Commission européenne) proposés par les banques pour soutenir les projets de numérisation des entreprises de moins de 50 salariés ayant au moins 3 ans d'existence légale et un projet de transformation numérique avec de l'investissement immatériel.

Plus d'informations : [francenum.gouv.fr](http://francenum.gouv.fr) ou auprès des experts numériques de la CCI et de la CMA

Contact : [fnum.dge@finances.gouv.fr](mailto:fnum.dge@finances.gouv.fr)